

Cadre financier 2007-2013: réserve pour aides d'urgence en 2008 (modif. accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière)

2008/2320(ACI) - 18/12/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 516 voix pour, 17 voix contre et 8 abstentions, une résolution approuvant telle quelle la proposition de modification de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 ([AII](#)) entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière tel que prévu lors de la réunion de concertation budgétaire du 21 novembre 2008 (voir résumé du projet du budget amendé [BUD/2008/2026](#)).

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Jo **LEINEN** (PSE, DE), au nom des affaires constitutionnelles.

La modification vise uniquement à inclure une phrase à l'AII stipulant qu'à titre exceptionnel, en 2008, la réserve d'aide d'urgence serait dotée de **479,218 Mios EUR** (à prix courants) afin de couvrir les besoins suscités par la nouvelle [facilité](#) de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement.